



Master 2 / MBA
Droit des Affaires
& Management-Gestion
Paris II Panthéon-Assas

HUMAN OF ASSAS



INTERVIEW
PAULINE FARON



FÉVRIER 2021

"CETTE FORMATION EST AUSSI UNE DISPOSITION D'ESPRIT : LE MBA, C'EST DU LEARNING BY DOING "

VOTRE PARCOURS AVANT D'INTEGRER LE M2/MBA ?

Après avoir décroché mon baccalauréat, je me suis inscrite directement en faculté de droit. J'ai débuté mes études avec le double diplôme qu'offre l'Université Paris II en partenariat avec une université irlandaise, *University College Dublin*, qui permet d'obtenir à la fois une maîtrise de droit français des affaires et un *bachelor of civil law* en passant 2 années à l'étranger puis 2 années en France. J'ai ainsi eu l'occasion d'étudier dans un système de *common law* et de découvrir le droit irlandais. Cette expérience a été extrêmement enrichissante, et a apporté un aspect international à mon profil en me permettant bien sûr de perfectionner mon anglais, mais aussi de m'ouvrir à un autre système juridique et une autre culture.

A l'issue de ce diplôme, et après avoir obtenu le CRFPA, j'ai souhaité compléter mon cursus juridique français par un Master 2. J'ai alors choisi le Master 2 de Droit privé général de l'Université Paris II. Il s'agit d'un Master recherche, très généraliste. Je voulais consolider ma formation juridique française en me consacrant durant un an à approfondir les bases du droit des obligations, de la responsabilité civile et le droit des sociétés. Cette année un peu « hors du temps » m'a permis d'aller au fond des choses, d'apprendre véritablement à faire des recherches et a été fondatrice pour mon parcours. Ensuite, un choix s'offrait à moi : soit je rentrais directement à l'Ecole de Formation du Barreau, soit je décidais de poursuivre mes études pour une année supplémentaire. J'ai eu connaissance du M2/MBA de l'Université Paris II, et cette formation innovante m'a séduite.

Ayant réalisé l'intégralité de mon parcours à l'Université, je suis résolument convaincue que le service public forme des juristes de grande qualité. Le concept du diplôme, l'ouverture vers le monde complètement différent du management et la possibilité d'effectuer un apprentissage en entreprise de longue durée m'ont convaincue : ce qu'il manquait à mon parcours, c'était de l'expérience professionnelle.

POURQUOI AVOIR CHOISI LE M2/MBA ?

Indéniablement pour son aspect professionnalisant. Contrairement à la majorité des autres étudiants de ma promotion, j'étais déjà titulaire d'un Master 2 recherche. Je souhaitais donc suivre un Master plus professionnel, et l'apprentissage de 8 mois en entreprise (étendu à 9 mois aujourd'hui) était à ma connaissance quelque chose de totalement inédit en droit. En principe, les Masters 2 proposent plutôt des stages de 3 mois en cabinet d'avocats.

Je souhaitais également m'ouvrir à d'autres matières, jamais abordées durant mes études juridiques. Lorsqu'on rentre en faculté de droit, on ne fait plus que cela. Etudier dans un autre pays m'a permis de varier mes connaissances mais l'université française n'offre traditionnellement pas d'autres matières que le droit ou très peu. Découvrir le marketing, la finance, ressortir ma calculatrice, participer à des workshops de négociation, je trouvais cela fascinant, voire un peu exotique ! Cela m'ouvrait de nouvelles perspectives et m'offrait surtout un apprentissage résolument pratique et tourné vers le monde professionnel.

VOTRE EXPERIENCE EN ENTREPRISE ?

J'ai effectué mon alternance chez Danone, à la Direction juridique du groupe, au niveau de la holding. Nous étions deux alternantes du MBA mais l'autre étudiante travaillait aux Ressources Humaines. J'ai commencé l'apprentissage en décembre, jusqu'à fin juillet. Le rythme d'une semaine par mois en cours est bien adapté : il permet de ne pas perdre contact avec les autres étudiants de la promotion avec qui on mène des projets en parallèle. Dans le même temps, passer 3 semaines en entreprise permet de nouer des relations à l'intérieur de son lieu de travail, de suivre des projets importants et de bien s'imprégner de la culture de l'entreprise, mais aussi de comprendre réellement ce qu'est une Direction juridique et comment elle fonctionne.

Quand j'ai intégré le M2/MBA, j'étais déjà reçue à l'EFB. Je savais donc que j'irai au bout du cursus pour devenir avocate malgré tous les avantages que j'ai trouvés chez Danone. Ce qui était très enrichissant dans cette expérience, c'est qu'un avocat d'affaires a pour clients des entreprises et leurs Directions juridiques. Avoir déjà eu un pied en entreprise est donc très valorisé en tant qu'avocat.

Danone est une entreprise très inspirante, qui a une vraie personnalité et un double projet économique et social qui fait sa singularité. C'est la mère entreprise du CAC 40 devenue société à mission. J'ai pu y découvrir une culture d'entreprise très forte, et le fonctionnement d'une entité de cette taille. Cette expérience a été fondatrice à bien des égards pour moi. J'ai adoré mon apprentissage car j'ai pu travailler avec des gens expérimentés, très bienveillants dans la formation et l'accompagnement qu'ils m'ont offerts et qui ont eu à cœur de me faire sentir que je faisais partie de leur équipe.

D'ailleurs, avoir le statut d'apprenti est un gros avantage par rapport à celui de stagiaire : on est un salarié de l'entreprise, et donc considéré comme tel. J'étais donc invitée à tous les événements organisés par Danone en interne, pouvais bénéficier des formations et des nombreux avantages qu'une société de cette taille peut offrir à ses salariés. Je me sentais vraiment impliquée. Beaucoup de juristes chez Danone étaient d'anciens avocats. Après en avoir discuté avec eux, je voyais des avantages à passer quelques années en cabinet avant de peut-être revenir un jour en entreprise si je le souhaitais.

QU'EST-CE QUE LE M2/MBA VOUS A APPORTE ?

Une professionnalisation. Tout d'abord, grâce à l'apprentissage de 8 mois qui permet vraiment de poser un premier pied dans la vie professionnelle et d'acquérir une expérience longue et formatrice. Mais aussi grâce aux projets portés au sein du M2/MBA. A mon époque, il n'y avait qu'une seule Junior entreprise, TVDMA à laquelle toute la promotion participait. Elle fonctionnait comme une petite entreprise, avec une structure hiérarchique, des problèmes à gérer, du management, des deadlines à respecter, des clients parfois satisfaits, parfois mécontents. Je n'avais pas de rôle de direction au sein de TVDMA, mais au cours de l'année j'ai pu prendre la tête d'un autre projet qui s'appelait « Les cahiers de l'innovation ». Le but était de produire un recueil de tendances émergentes pour le Spring Campus de l'association CroissancePlus, qui regroupe des entreprises de croissance assez variées. Le cahier devait être réalisé pour le mois de mars donc il a fallu s'organiser pour que tout soit prêt à temps. Je devais gérer presque l'ensemble de la promotion, qui rédigeait ce cahier de tendances, et ça n'a pas toujours été facile !

Même si nous étions sous la houlette bienveillante d'une de nos professeurs qui nous supervisait, c'est nous qui étions aux commandes et devions tout prendre en charge. C'était une expérience vraiment enrichissante. J'ai appris beaucoup de choses en management, en gestion de projet et en organisation à cette occasion. Cela a créé un profond attrait pour le management d'équipe chez moi.

L'autre pilier de cette formation, ce sont les rencontres au sens large. D'une part avec les professeurs et les intervenants que nous avons la chance de côtoyer, tels que par exemple Muriel Pénicaud (qui était DGRH de Danone à l'époque), Daniel Tricot ou Frank Riboud, l'ancien PDG de Danone. D'autre part et surtout avec les étudiants, dont certains sont devenus des amis. Le réseau que l'on se crée au cours de cette année est donc précieux à de nombreux titres.

LE M2/MBA, UN TREMPLIN POUR L'AVENIR PROFESSIONNEL ?

À l'issue du M2/MBA, j'ai poursuivi avec un stage chez Allen & Overy puis j'ai effectué mon stage final d'avocat dans l'équipe contentieux commercial du cabinet Hogan Lovells. 9 ans plus tard, j'y suis encore. Le M2/MBA était une belle manière de clôturer mes études supérieures. Cette formation bi-disciplinaire m'a ouvert des perspectives et m'a permis de mieux comprendre le monde des affaires en m'ouvrant à d'autres matières, telles que la comptabilité ou la finance, qui sont utiles par exemple dans les contentieux post-acquisition où l'acquéreur souhaite actionner la garantie de passif de la société achetée.

Le M2/MBA m'a permis d'acquérir des compétences dont je me sers aujourd'hui : le management d'équipe notamment. Maintenant que je suis collaboratrice senior, je supervise des stagiaires et des collaborateurs juniors. Cette formation est aussi une disposition d'esprit : le MBA, c'est du *learning by doing*. Plutôt que de recevoir la connaissance, on doit être acteur et proactif pour pouvoir avancer. C'est quelque chose que j'ai beaucoup mis en pratique aussi. Quand on est avocat et que l'on fait du contentieux, on a des clients dans des secteurs d'industrie souvent très variés. Il faut donc être curieux, ouvert, ne pas avoir peur d'aller dans le détail de ce que font nos clients et ne pas hésiter à aller chercher l'information quand on ne l'a pas. Ce sont des dispositions d'esprit que j'ai acquises et développées au MBA.

QUE FAITES-VOUS ACTUELLEMENT ?

Je suis collaboratrice senior dans l'équipe contentieux commercial du cabinet Hogan Lovells à Paris. Nous sommes des avocats d'affaires donc notre clientèle est principalement composée de sociétés, souvent établies à l'étranger. Les dossiers que nous traitons sont très variés. J'interviens par exemple régulièrement dans le secteur des nouvelles technologies où nous défendons des sites internet, des places de marché en ligne, des réseaux sociaux ou des fabricants d'objets connectés. Je travaille également beaucoup en contentieux des données personnelles : c'est un domaine qui évolue rapidement et où les enjeux sont conséquents, tant en terme financier qu'en terme réputationnel. À côté de cela, j'ai conservé de mes années chez Danone un intérêt tout particulier pour le secteur agro-alimentaire et nous défendons régulièrement des fabricants de produits de grande consommation notamment devant la répression des fraudes.